



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 07 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le sept mai à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - COLIN - DURIS - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - OURCET (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE.

**N° 2019/63**

**Objet : Voirie : plan de financement du projet de réparation du « pont de Boutié » sur les communes de Puycalvel et Lautrec**

Vu la délibération n°2017/05 en date du 31 janvier 2017 approuvant la participation des communes de la CCLPA aux travaux de réparation des ouvrages d'art intercommunaux,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de réparation du pont de Boutié situé sur les communes de Puycalvel et Lautrec. Les travaux devenant indispensables pour maintenir cet ouvrage en bon état, une demande de devis a été réalisée et l'entreprise POT'S CONSTRUCTIONS a été retenue pour un montant de 24.991 € HT. Il y a lieu de rajouter les travaux de voirie en régie pour un montant de 3.100 € et des imprévus pour 1.909 € soit un total de 30.000 € HT.

Monsieur le Président présente ensuite le plan de financement proposé :

CCLPA (80 %)	24.000 €
Commune de Puycalvel (10 %)	3.000 €
Commune de Lautrec (10 %)	3.000 €
	<b>30.000 € HT</b>

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le plan de financement du projet de réparation du « pont de Boutié » sur les communes de Puycalvel et Lautrec comme détaillé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les communes de Puycalvel et Lautrec à hauteur de 10 % chacune du montant HT par participation sur fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

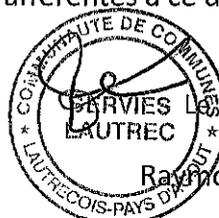
- approuve le plan de financement du projet de réparation du « pont de Boutié » situé sur les Communes de Puycalvel et Lautrec comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à solliciter un fonds de concours de 6.000 € correspondant à 20 % du montant HT du projet, 10 % à la commune de Puycalvel (3.000 €) et 10 % à la commune de Lautrec (3.000 €),
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Voirie 2019,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 13 mai 2019



Raymond GARDELLE